



## Bourse la relève du Roy

D'un montant de **10 000 \$**, cette bourse annuelle sera remise au candidat ayant présenté le meilleur projet de transfert ou de démarrage d'une entreprise agricole ou agroalimentaire dans la MRC du Domaine-du-Roy.

Celle-ci pourra être utilisée pour l'acquisition d'actifs productifs ou tout investissement susceptible d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.

Cette bourse est une initiative du



En collaboration avec les partenaires suivants

## Partenaires Or

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation



## Partenaire Argent



## Partenaires Bronze



Denis Trottier  
Député de Roberval



Bourse d'aide au transfert et au  
démarrage d'entreprises  
agricoles et agroalimentaires



## Partenaires Or

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation



Une initiative du





« La MRC du Domaine-du-Roy, un territoire agricole et une industrie agroalimentaire dynamiques qui supportent ses communautés, ses entreprises et ses gens... un domaine accueillant ! »  
- **Plan de développement de la zone agricole p. 48**



Pour le dépôt de votre candidature

Veillez compléter et joindre les documents énumérés ci-dessous :

- Formulaire d'inscription disponible aux bureaux du CLD Domaine-du-Roy ou en ligne au [www.clddomaineduroy.qc.ca](http://www.clddomaineduroy.qc.ca)
- Plan d'affaires complet;
- Curriculum vitae.

**Faites parvenir votre dossier avant le 31 décembre**

- Par la poste au :

CLD Domaine-du-Roy  
*Bourse La relève du Roy*  
1209, boulevard Sacré-Cœur, C.P. 7000  
Saint-Félicien (Québec) G7K 2R5

- Par courrier électronique [stfelicien@clddomaineduroy.qc.ca](mailto:stfelicien@clddomaineduroy.qc.ca)

Pour informations

**M. Marc Coulombe**  
Conseiller en développement  
Responsable du secteur agroalimentaire  
418 679-2093 poste 2382  
[mcoulombe@clddomaineduroy.qc.ca](mailto:mcoulombe@clddomaineduroy.qc.ca)



## Les types de projets admissibles

### Agricole

- Transfert ou achat de ferme;
- Démarrage d'entreprise (élevage, cultures);

### Agroalimentaire

- Transfert ou achat d'entreprise de transformation alimentaire;
- Démarrage d'entreprise de transformation alimentaire;

## Les exclusions

- Restauration;
- Service de traiteurs;
- Épicerie.

## Critères d'admissibilité

- Être domicilié au Québec, être de nationalité canadienne, ou avoir le statut de résident permanent;
- Être âgé de 18 à 35 ans;
- Détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec;
- Acquérir ou démarrer (20 % à 50 % des parts ou plus)\*\* une entreprise agricole ou agroalimentaire située sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;
- Avoir un projet de démarrage ou de transfert présentant des perspectives de rentabilité;
- Respecter les lois et règlements en vigueur et s'appliquant au projet.



\*\* Consultez le site Web pour les détails.